

Image not found or type unknown



Mise sous tutelle et personne referente

Par **Claire**, le **04/11/2011** à **15:22**

Bonjour,
J'ai en fait 2 questions relatives à la mise sous tutelle
Pouvez vous svp m'indiquer
1) si la mise sous tutelle d'une personne de 91 ans (célibataire, sans enfant)
peut se faire sans l'accord de TOUS ses neveux/nieces
2) quel est le rôle et les obligations d'une personne référente ? Est ce la personne en charge de la personne sous tutelle ou est ce que les 2 ne sont pas liés ?
Merci beaucoup pour votre réponse. Je suis très soucieuse pour ma tante...
Cordialement